

Accusé de réception en préfecture
083-218300697-20240604-978-AR
Date de télétransmission : 04/06/2024
Date de réception préfecture : 04/06/2024

ARRETE DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE D'HYÈRES,

**Election des représentants
au Parlement Européen -9 juin 2024
Désignation des présidents de
bureau de vote**

=====

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code électoral, articles R.43 et suivants ,

VU le décret n°2024-226 du 12 mars 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des représentants au Parlement Européen,

VU l'arrêté préfectoral du 30 aout 2023 instituant les bureaux de vote dans le département du Var et notamment la Ville d'Hyères,

VU l'élection des Conseillers Municipaux du 28 juin 2020,

CONSIDÉRANT que les présidents des bureaux de vote sont désignés par le Maire,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er}: sont désignés en qualité de Président dans les 51 bureaux de vote, soit en qualité de conseiller municipal, soit en qualité d'électeur de la commune :

N° BV	Civilité	Nom	Prénom	SUPPLÉANT
1	Mme.	RITONDALE	Lucette	
2	Mme.	MONFORT	Isabelle	
3	M.	CUNEO	Laurent	
4	Mme.	PARENT	Marie-Hélène	
5	M.	ROUX	Francis	
6	M.	COLLET	Patrick	
7	Mme.	CICOLETTA	Chantal	
8	Mme.	MARINO	Edwige	
9	Mme.	DELAYGUES	Anaïs	
10	M.	CAPOULADE	Frédéric	
11	M.	SEEMULLER	William	
12	M.	GIRARDO	Eric	
13	Mme.	DECUGIS	Claude	
14	M.	CORNILEAU	François	
15	M.	MONPATE	Patrick	
16	Mme.	BUTTAFOGHI	Isabelle	
17	M.	GIRAN	Jean-Pierre	M.GELY Jean-Marc
18	Mme.	LEGOUHY	Ana-Maria	
19	Mme.	TROPINI	Karine	
20	M.	CARANTA	Jean-Pierre	
21	M.	CARRASSAN	François	

22	M.	LIBESSART	Frédéric	
23	Mme.	GALLART	Marguerite	
24	Mme.	SCANTAMBURLO	Corinne	
25	Mme.	MONSCH	Isabelle	
26	Mme.	BIANCOTTO	Hélène	
27	Mme.	BURKI	Geneviève	
28	M.	MARION	Jean-David	
29	M.	BRUNEL	Jean-Luc	
30	Mme.	DEGIOANNI	Denise	
31	M.	FRATELLIA	Sébastien	
32	Mme.	VERDINO	Stéphanie	
33	Mme.	PORTUESE	Chantal	
34	Mme.	BATTESTI	Valérie	
35	Mme.	FERJANI	Widad	
36	M.	MAUTE	Jean-François	
37	M.	EYNARD-TOMATIS	Jean-Michel	
38	M.	ANGER	Ludovic	
39	M.	MASSUCO	Nicolas	
40	M.	CIRCOSTA	Marc	
41	Mme.	COLLIN	Marie-Laure	
42	M.	MARTIN	Eric	
43	Mme.	BERNARDINI	Véronique	
44	M.	BERNARDI	Philippe	
45	M.	FOUQUE	Jean-Jacques	
46	M.	RAPEE	Jacques	
47	Mme.	GIRODENGO	Martine	
48	M.	REVEST	Franck	
49	Mme.	AGOSTA	Martine	
50	M.	LAURENT	Pierre	
51	M.	PHILIP	Thomas	

ARTICLE 2 : le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulon (5, rue Racine – BP 40510 – 83041 TOULON CEDEX 9), ou par l'application informatique "Télécours citoyens", accessible par le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale Adjointe des Services en charge de l'administration générale, est chargée, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et transmis en la forme accoutumée.

Publié le - 4 JUIN 2024

Fait à HYÈRES le 4 JUIN 2024

LE MAIRE
Jean-Pierre GIRAN

